

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 21

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le président de la SIA fait le point¹

I. Introduction

Les deux années écoulées ont apporté nombre de bouleversements, et une redéfinition de nos conditions cadres, tant économiques que politiques, est en cours. Or le but du Comité central est de contribuer à ce que tous les membres de la SIA, qu'ils soient actifs dans le secteur privé ou collaborateurs des pouvoirs publics, aient une vision optimale de leurs tâches.

Par la force des choses, nos membres exerçant dans l'économie privée ont été les premiers touchés par les changements actuels et leur situation matérielle se modifie rapidement, entraînant son lot de sacrifices. C'est pourquoi l'attention du CC s'est en premier lieu portée sur la meilleure manière de soutenir les indépendants dans leur activité professionnelle, compte tenu des tendances à venir.

Le CC et la SIA n'en ont pas pour autant négligé les préoccupations des pouvoirs publics et des membres employés par ces derniers. Dans ses prises de position sur les nombreux textes de loi récemment soumis à consultation, le CC a ainsi toujours cherché une amélioration qualitative de la législation, avec le souci de faciliter la tâche de ceux chargés de l'appliquer. En outre, de par l'importance des ressources humaines et financières que la SIA et ses membres consacrent à la normalisation européenne, ils apportent une contribution non négligeable à la construction de l'Europe, à la facilitation de la circulation des marchandises, ainsi qu'au maintien d'un haut niveau de protection en matière de sécurité dans la construction et de sauvegarde de l'environnement. Par l'échange de vues avec des respon-

sables des pouvoirs publics et l'évaluation de premiers résultats expérimentaux, la SIA s'efforce par ailleurs d'assister les autorités dans l'application de nouvelles directives, comme elle l'a notamment fait en ce qui concerne l'attribution des marchés publics. Et en l'occurrence, les responsables des pouvoirs publics ont eux-mêmes clairement reconnu que l'adjudication de prestations ne saurait être mise sur le même plan que l'achat de marchandises ou l'attribution de mandats de construction. Il s'agit donc de trouver des solutions susceptibles d'apporter des résultats optimaux dans le nouveau cadre législatif.

Car ce n'est qu'au prix d'un renforcement de l'esprit de partenariat entre secteurs public et privé que nous pourrons prétendre à des résultats satisfaisants d'un point de vue économique global. Il faut en effet éviter qu'un fossé ne se creuse entre les entreprises privées et les dépositaires de l'autorité publique. Un rapport d'interdépendance les unit, qu'il importe d'optimiser et le CC est fermement décidé à y contribuer. Cela me paraît important à une époque où l'Etat et l'économie sont de plus en plus souvent présentés comme des pôles opposés, et je vous appelle tous à lutter contre ce hiatus grandissant.

Le cadre général de mon intervention étant posé, je passe maintenant à la revue des principales activités de la SIA.

II. Contexte économique

Comme je vous l'ai dit, les années 1993 et 1994 ont été marquées par une redéfinition des conditions cadres, tant économiques que politiques.

Or tout processus de ce genre suppose l'élaboration de nouveaux objectifs et la recherche des moyens appropriés pour les atteindre, tout en minimisant les

pertes et les frictions. Un exercice qui est par définition difficile. Il s'agit, en effet, de se départir d'habitudes de collaboration bien rodées et familiaires, et toutes les parties concernées attendent des modifications entreprises qu'elles se soldent globalement par des améliorations tangibles. Cette quête du plus grand dénominateur commun n'est malheureusement pas régie par les règles simples de l'arithmétique et l'optimisation visée nécessite le plus souvent de longues et nombreuses consultations.

Le CC suit l'évolution du dossier européen et de ses retombées pour la Suisse avec la plus grande attention. Après le refus de l'EEE du 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a entrepris une dérégulation et engagé des mesures de revitalisation du marché suisse, qui se sont pleinement fait sentir en 1993 et 1994 et qui s'étendent encore à l'année prochaine.

III. Soumissions et loi sur les cartels

Les travaux qui touchent de plein fouet la SIA et ses membres concernent la réforme des règles de passation des marchés publics et du droit des cartels. Fin octobre 1993, le Département fédéral de l'intérieur soumettait à consultation un projet de révision de l'ordonnance fédérale sur les soumissions, tandis que le Département des Finances en faisait de même pour une révision de l'ordonnance sur les acquisitions de la Confédération, et j'ai eu l'occasion d'exposer l'essentiel des positions du CC à ce propos lors de l'assemblée des délégués de novembre 1993. Or l'examen de détail de ces projets a ensuite clairement montré qu'il fallait les rejeter dans la forme soumise: d'une part, ils ne correspondaient pas aux nouveaux règlements du GATT – les négociations du GATT, on le sait, se sont

achevées le 15 décembre 1993, donc pendant le délai de consultation – et d'autre part, ils n'étaient pas satisfaisants sur quelques autres points. En élaborant notre prise de position officielle, nous avons entretenu des contacts étroits avec d'autres associations de la construction et nos conclusions y ont d'ailleurs suscité une très large considération. Au sein des diverses associations concernées, le consensus prévaut en effet qu'une ordonnance appropriée aux règles du marché et politiquement défendable ne pourra s'appuyer que sur une réforme des règles de passation des marchés publics largement soutenue. Pour cela, les objectifs à atteindre doivent être clairement définis et ils ne sauraient se limiter à une simple reprise dans les termes de réglementations internationales. Les marges de manoeuvre laissées par ces dernières doivent être exploitées et les expériences faites à l'étranger, parmi lesquelles de récents constats émanant de l'UE, méritent d'être examinées et intégrées aux propositions de réforme. Enfin, les associations de professionnels de la construction doivent être associées au processus législatif, les associations économiques s'étant déclarées prêtes à collaborer.

Là-dessus, le Conseil fédéral a effectivement suspendu les travaux sur ces deux ordonnances au printemps, pour mettre en train les adaptations législatives requises par notre ratification des accords finaux de l'*Uruguay Round*. Un premier ensemble de projets a été mis en consultation début mai, dont une loi fédérale sur les soumissions publiques élaborée par le Département des Finances. Bien qu'ayant, avec les autres associations de la construction, explicitement proposé notre concours pour l'élaboration de ce texte, le Département a rejeté notre offre, ar-

guant de délais serrés et de la possibilité de faire valoir notre point de vue ultérieurement, lors de la procédure de consultation. Or cette procédure est close depuis le 22 août et le résultat est fort décevant. Il n'est tenu aucun compte de demandes essentielles – par ailleurs nullement dictées par des priorités qui nous seraient propres – formulées dans nos conclusions sur ce projet de loi sur les soumissions. Il serait trop long d'entrer ici dans les détails de l'affaire, et nous nous contenterons de dire que nous plaçons quelque espoir dans la disposition à collaborer plus étroitement avec les associations professionnelles dont nous a assuré le Président de la Confédération, lors d'une audience qu'il a accordée la semaine dernière à une délégation de représentants des principales associations de la construction. A l'occasion de cette entrevue, nous avons en outre réaffirmé que le secteur de la construction se déclarait clairement en faveur de la ratification des accords du GATT, et que notre souci était justement d'éviter le lancement d'un référendum, motivé par un excès d'adaptations législatives et la non-exploitation des marges de manoeuvre existantes.

Je sais que, pour nous ingénieurs et architectes, la matière de ces développements législatifs est plutôt aride et j'en appelle à votre indulgence si j'ai été un peu long sur le sujet. Je ne mentionnerai donc que rapidement la révision en cours du droit des cartels et les entretiens que nous devons prochainement avoir avec le préposé à la surveillance des prix. La nouvelle loi sur les cartels préparée par le Département de l'économie publique, et sur laquelle nous nous sommes également prononcés fin mai, nous touche en effet de près, par le biais des barèmes tarifaires applicables à nos ser-

vices selon nos règlements sur les prestations et honoraires. Ce sont du reste ces directives tarifaires qui ont motivé une réaction de M. Prix.

IV. Tarifs des prestations

Avec le mot «tarifs», je suis sûr de capter à nouveau votre attention! Pour la fixation des tarifs temps, nous avons recouru à une nouvelle forme de recueil de données auprès des bureaux d'étude. Nous obtenons ainsi des frais généraux actualisés qui, combinés aux montants salariaux annoncés, constituent les bases sur lesquelles le CC procède à l'adaptation des tarifs. Je rappelle que le CC fixe les tarifs sur mandat de la Commission du même nom, où siègent également des représentants des associations patronales de bureaux d'études. Quant aux contacts que nous entretenons avec les responsables des pouvoirs publics au niveau fédéral, cantonal et au sein de l'Union des villes, ils ont pour but un échange de vues général, et les tarifs en particulier y sont donc aussi abordés. Mais il ne s'agit pas de négocier quoi que ce soit dans ce cadre où chaque partie se sent libre de ses décisions. Nous communiquons toutefois à nos partenaires les bases de nos calculs tarifaires en toute transparence et nous luttons pour leur reconnaissance. Or si nous avons jusqu'à récemment obtenu cette reconnaissance, cela n'est plus le cas depuis deux ans. Il va donc sans dire que nous ne manquons pas, à notre tour, de mettre le doigt sur le cartel de fait que représente la demande des pouvoirs publics, par le biais des tarifs contractuels imposés pour la Confédération et les cantons.

V. Modèle de prestations 95

Comme vous le savez, nous sommes en train d'élaborer un nouveau modèle de prestations 95, qui viendra compléter les rè-

gements sur les prestations et honoraires existants. Adapté à de nouveaux partenariats pluri-disciplinaires, ce modèle couvre des exigences qui feront de plus en plus partie de nos tâches professionnelles et pour lesquelles des honoraires indépendants du coût de la construction doivent être établis: prestations en deçà et au-delà de la construction, analyses des besoins et interventions dans la mise en service et l'exploitation d'ouvrages notamment. Deux groupes de travail baptisés «Modules de prestations» et «Honoraires» ont déjà rendu leur copie et une équipe est actuellement attachée à en évaluer les résultats. Le modèle de prestations 95 constitue un tout, qui – outre la description de prestations et une nouvelle conception des honoraires – devra aussi englober les bases contractuelles de son application pratique. L'objectif visé est une harmonisation des conditions générales des contrats de prestations passés avec les maîtres d'ouvrages publics et les grands mandants privés. En même temps, il s'agit de définir le cadre contractuel et les outils juridiques appropriés à la réunion d'un groupe de bureaux ou de concepteurs. Bien que certaines de ses parties soient déjà prêtées, nous ne présenterons et ne recommanderons donc ce nouveau modèle de prestations que lorsqu'il aura été ficelé dans son entier.

VI. Normes

Au chapitre des normes, l'état des lieux de notre recueil normatif est en cours, mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions finales. Nous nous contenterons de rappeler une fois de plus que, si notre activité normative à titre d'association privée sert aussi grandement les intérêts des pouvoirs publics – en particulier en matière de normalisation européenne – le sou-

tien de ceux-ci laisse par contre toujours beaucoup à désirer. En ce qui concerne l'informatisation des normes et fort de l'expérience pilote menée pour la norme SIA 160, le CC a décidé d'aller de l'avant. Cette volonté ne vise pas seulement les normes techniques proprement dites mais, à terme, ce que nous appelons «Electronic Publishing», soit la transition vers le support magnétique pour tous nos documents de travail. Il s'agit donc d'un projet ambitieux promis à un important développement et nous espérons que nous serons en mesure de vous le présenter en détail d'ici une année à peu près.

VII. Assurance de la qualité

Pour ce qui est des initiatives et activités lancées en réponse au problème de l'assurance de la qualité, nous vous en avons déjà fait part lors de la dernière assemblée des délégués. Le CC a, en la matière, fixé des lignes directrices pour la SIA qu'il a présentées à la dernière conférence des présidents et qu'il soumet à un examen permanent. Avec nos associations partenaires au sein de la Conférence suisse de la construction et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages, nous oeuvrons pour l'introduction d'un système d'assurance de la qualité compatible avec les spécificités de notre branche. Plutôt que d'attendre des développements et exigences encore incertains, mais imposés de l'extérieur, il est en effet préférable de prendre les devants pour avoir une chance de promouvoir des solutions adaptées aux réalités professionnelles qui sont les nôtres:

- nous entendons créer des possibilités de formation qui permettront à nos bureaux d'études de se passer de conseillers onéreux et souvent étrangers à notre branche;
- par le biais de notre cahier

technique SIA 2007, nous voulons apporter une contribution à l'interprétation des normes ISO dans le langage de la construction (élaboré avec l'aide d'associations partenaires de concepteurs et d'entrepreneurs, ce document a été très bien reçu et a même suscité un intérêt soutenu chez nos voisins étrangers germanophones; la version française a malheureusement pris un peu de retard);

- nous sommes déterminés à soutenir les efforts visant à instaurer un organisme de certification propre à la construction et un avant-projet de ce type est en préparation.

On peut avoir diverses opinions sur l'introduction de systèmes de qualité dans notre branche, mais le fait est que la pression du marché va dans ce sens et que nous ne pourrons nous y soustraire. Il y a d'ailleurs déjà des bureaux d'étude et des entreprises de construction certifiés. Notre souci est d'éviter que les petits et moyens bureaux, les architectes et les ingénieurs indépendants ne se retrouvent exclus. Et nous nous préoccupons activement des critiques émises par les architectes, qui craignent que l'assurance de la qualité ne devienne un fardeau imposé. Cela étant, nous n'atteindrons nos buts que si nous, concepteurs, sommes prêts à collaborer avec les exécutants et les maîtres d'ouvrages.

VIII. UNITAS

Pour mieux répondre aux besoins particuliers des architectes et des ingénieurs indépendants au sein de la SIA, nous avons créé, il y a maintenant cinq ans, le groupe UNITAS, dont le vice-président Hans Zwimpfer fut l'initiateur et le guide spirituel. Afin de marquer ce premier lustre et pour mesurer le chemin parcouru, rappelons les objectifs et activités que Hans Zwimpfer

avait assignés à UNITAS lors de l'assemblée des délégués du 24 novembre 1989.

- Mise en évidence des prestations fournies au public par les architectes et les ingénieurs indépendants
- Suivi et analyses de l'évolution du marché
- Catalogue de mesures destinées à préserver la compétitivité des architectes et des ingénieurs indépendants
- Information sur des exemples concrets de nouvelles formes d'offres en entreprise générale, équipe de projet, etc.
- Echanges de savoir-faire, en particulier au profit de collègues plus jeunes
- Elaboration d'un ensemble de règles pour la collaboration avec des entrepreneurs généraux
- Entretien de contacts avec les associations d'entrepreneurs et de maîtres d'état, qui à leur titre d'organisations professionnelles représentant les petites et moyennes entreprises sont nos partenaires dans la construction
- Formation et perfectionnement des architectes et des ingénieurs à une gestion d'entreprise adaptée au marché
- Organisation de séminaires relatifs aux divers objectifs cités

Précisons que l'ordre dans lequel nous avons énumérés ces objectifs ne constitue pas une liste de priorités. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter du remarquable travail accompli sur nombre des points de ce programme. Ainsi, le contrat d'entreprise générale existe et a déjà fait ses preuves à de nombreuses reprises dans la pratique. Avec les associations d'entrepreneurs et de maîtres d'état, les échanges vont au-delà des simples contacts. Dans les procédures de consultation législatives au niveau fédéral, une collaboration s'est mainte-

nant institutionnalisée comme j'ai pu l'expliquer tout à l'heure. La réflexion sur la compression des coûts de construction est bien engagée avec la Société suisse des entrepreneurs. Enfin, pour répondre à la demande des maîtres d'ouvrages et conformément au souhait de la Société des entrepreneurs et de l'industrie suisse de la construction, un groupe d'étude examine les possibilités d'une collaboration entre bureaux d'ingénieurs et exécutants dès la phase de conception d'un ouvrage. Au chapitre de la formation et outre l'offre de cours spécialisés, la SIA couvre les domaines du perfectionnement interdisciplinaire et personnel par ses cours FORM. Leur objectif est de permettre aux concepteurs de se définir globalement dans un monde professionnel en mutation et de s'y développer, en améliorant leur capacité d'agir et de diriger. Les cours de base portant sur les méthodes de direction, le droit, l'organisation, la gestion, la communication et le marketing sont déjà bien rodés. Des sessions complémentaires, d'approfondissement ou d'application pratique sont maintenant annoncées, dont notamment des cours d'introduction au maniement de la TVA. De plus, l'offre FORM est en passe de s'autofinancer, ce qui libérera des moyens pour les autres objectifs d'UNITAS méritant encore d'être développés, tels les nouveaux modèles d'offres, une meilleure description et information relative aux prestations, les techniques d'argumentation, etc.

IX. Groupe de travail GIR

Au sein du groupe de travail «Grosse Infrastrukturbauten Bauwirtschaft» (grands projets d'infrastructure) patronné par la Conférence suisse de la construction, la SIA défend les intérêts des bureaux d'étude individuels et de taille moyenne

en préconisant la constitution de communautés de travail réunissant de grands et petits bureaux. Avec les maîtres d'ouvrages des NLFA, les procédures de préqualification et de soumission ont fait l'objet de discussions, puis l'appel d'offres qui courrait jusqu'en juin a été analysé avec les mandants et nous avons eu l'occasion d'y relever certaines faiblesses et omissions. Nous publierons les résultats de cet examen sous forme d'une recommandation SIA qui, nous l'espérons, deviendra une base utile de futurs appels d'offres, y compris pour l'Office fédéral des routes. J'ajouterais encore un mot ici concernant l'attribution susmentionnée des mandats NLFA par les CFF et le BLS: la presse s'est faite l'écho de virulentes critiques émises à l'adresse des maîtres de l'ouvrage par deux bureaux d'étude qui n'ont pas été retenus. Or, avec l'USSI et l'ASIC, la SIA en a récusé le bien-fondé: si les mandants n'ont pas basé leur choix en priorité sur le montant des honoraires devisés, c'est qu'ils ont précisément observé la politique d'attribution que nous avons toujours préconisée, à l'instar de l'ensemble des associations de concepteurs.

X. Conclusions

Pour en revenir à UNITAS cependant, vous admettrez, je pense, avec moi, que si tous les projets de Hans Zwimpfer ne se sont pas encore concrétisés, beaucoup de choses sont en train et que certains objectifs ont été atteints.

Mesdames, Messieurs et chers collègues, lors de notre précédente assemblée générale, je vous ai parlé du contexte en mutation dans lequel nous évoluons en tant que concepteurs. Je ne reprendrai pas cette problématique aujourd'hui, sinon pour vous annoncer que le CC y répond actuellement par l'éla-

boration de lignes directrices politico-économiques. Et cela me ramène au début de mon intervention. La direction de notre association doit impérativement se mobiliser sur le plan politique. Il en va de l'assise économique, soit de la survie de nos professions. Il en va aussi du maintien de nos exigences qualitatives élevées. Or la sauvegarde de ces valeurs dépend d'un cadre législatif optimal que nous nous devons de contribuer à mettre en place sans tarder. C'est donc une somme de travail considérable qui nous attend. Une tâche que nous n'en

relèverons pas moins avec confiance et courage, sachant que nous pouvons compter sur les collaborateurs très motivés du Secrétariat général et sur l'appui de nombre de nos membres, qu'ils soient actifs dans un bureau d'étude indépendant, une entreprise de construction ou, encore, au service d'une administration publique. Chacun d'entre vous est en outre invité à apporter, à son poste, sa contribution à notre avenir commun.

Hans-H. Gasser,
président de la SIA

Quatre nouveaux membres d'honneur



Le président de la SIA Hans-H. Gasser remet à l'astronaute Claude Nicollier le diplôme de membre d'honneur de notre société.

Les Journées SIA 1994 ont été l'occasion de décerner quatre distinctions de membres d'honneur à des personnalités qui, à des titres très divers, ont servi la science, la technique ou l'art de bâtir en général, que nos professions en particulier.

Claude Nicollier

Né en 1944 à La Tour-de-Peilz, Claude Nicollier a grandi dans

cette cité des bords du Léman. Après ses études gymnasiales à Lausanne, il choisit la physique à l'Université de la même ville, puis se spécialise en astrophysique à l'Université de Genève. Devenu pilote sur *Venom* et *Hunter* dans l'aviation militaire suisse et pilote de ligne chez Swissair, Claude Nicollier continue à participer à des projets de recherche de l'Observatoire de

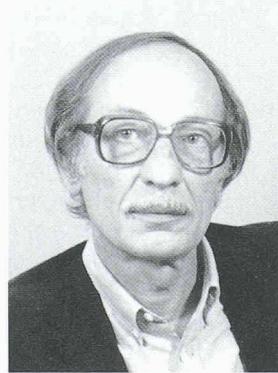
Genève, ce qui lui vaut, fin 1976, une bourse de l'Agence spatiale européenne (ESA) au département Science spatiale de Noordwijk (Pays-Bas). Il y travaille à plusieurs programmes aéroportés d'astronomie dans l'infrarouge et, deux ans plus tard, l'ESA le sélectionne en vue de la mission *Spacelab-1*. Puis, aux termes d'un accord entre l'ESA et la NASA, il rejoint cette dernière en mai 1980 pour suivre une formation de spécialiste de mission. Les fonctions qui lui sont alors confiées comprennent la vérification de logiciels de bord au Laboratoire d'intégration de l'avionique de la navette (*SAIL*), la participation à la mise au point de techniques de récupération pour le système de satellite captif (TSS) dans le simulateur de la navette, ainsi que le soutien du programme de station spatiale internationale *Freedom*.

En septembre 1985, Claude Nicollier est désigné comme spécialiste mission pour le vol STS 61-K qui sera annulé à la suite de l'accident de la navette *Challenger*. Une longue attente commence alors pour l'astronaute suisse jusqu'en été 1992, date de sa participation à la mission STS-46, durant laquelle (du 31 juillet au 8 août) l'équipage de la navette *Atlantis* a largué le porte-instruments récupérable *Eureca* et procédé aux premiers essais en vol du système de satellite captif. Puis, quelques mois après son retour, Claude Nicollier est à nouveau sélectionné comme spécialiste mission pour le vol STS-61, du 2 au 13 décembre 1993, à bord de la navette *Endeavour*. Avec six autres astronautes, Nicollier s'est envolé durant onze jours pour rejoindre et réparer le télescope spatial *Hubble*, une mission qui fut couronnée de succès et applaudie dans le monde entier. Nommé Docteur honoris causa de l'EPFL en 1993, Claude Nicollier est également membre de

l'Académie suisse des sciences techniques, de la Société astronomique suisse, de la Société des officiers pilotes militaires suisses et de la Société interplanétaire britannique.

En reconnaissance de sa contribution hors du commun à la promotion et à la valorisation auprès du public des sciences et de la technique, Claude Nicollier a été nommé membre d'honneur de la SIA lors de la cérémonie officielle des Journées SIA 94, à Bâle.

Luigi Snozzi



Né à Mendrisio en 1932, Luigi Snozzi a fréquenté le gymnase d'Ascona, puis étudié l'architecture à l'EPFZ. Son diplôme en poche, il retourne au Tessin où il ouvre son propre bureau d'architecte en 1958 déjà.

Adepte du réalisme critique, Luigi Snozzi s'intéresse de près aux problèmes de l'architecture contemporaine. Pour lui, la recherche d'une solution architecturale passe par la mise au premier plan du site dans son ensemble. La qualité de son travail est légendaire et ses projets lui ont valu nombre de distinctions prestigieuses en Suisse comme à l'étranger: Prix d'architecture béton (1985 et 1993), Prix Walker de la Ligue suisse du patrimoine national pour Monte Carasso (1993) et, peu après, le prix d'architecture «Prince of Wales» de l'Université Harvard. De 1973 à 1975, Luigi Snozzi a été professeur invité à l'EPFZ,

puis, de 1984 à 1985, à l'EPFL, où il fut nommé professeur ordinaire en 1985. Riche et dense, son enseignement a marqué toute une génération d'architectes.

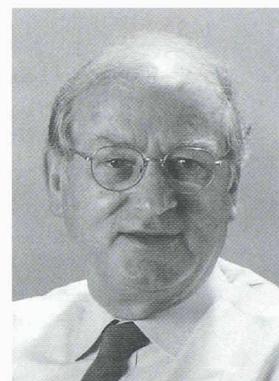
Les années suivantes furent marquées par de nombreuses expositions en Suisse et à l'étranger, qui vont de «Bauen 70/80 in der Schweiz», soutenue par Pro Helvetia, à «Van de Avant-Gardes» (Arnhem), «La modernité, un projet inachevé» (Paris), «Costruzioni et Progetti» (Paris, Copenhague et Lausanne), pour aboutir à «Galfetti-Snozzi-Vacchini» (Helsinki), puis à l'exposition «Monte Carasso» à l'Université Harward (Cambridge) et, enfin, aux deux expositions de cette année, intitulées «Constructions et projets 1972-1992», à Montréal et New York. De 1986 à 1988, en infatigable défenseur de l'architecture moderne, Luigi Snozzi a en outre assumé la présidence du *Gestaltungsbeirat Salzburg* et la charge de professeur invité à la SCI-ART à Vicomorte.

Fuyant le battage médiatique, Luigi Snozzi se fait un devoir de développer un langage constructif clair, tendu vers l'essentiel. Il conçoit toujours l'architecture comme une mission d'ordre public, à laquelle il répond par l'analyse critique et la lutte pour la défense de ses principes. Récusant les solutions types, il préconise une réflexion propre à chaque lieu précis et la compréhension de l'espace qui le caractérise.

En reconnaissance de la valeur de ses apports à l'environnement constructible, le titre de membre d'honneur de la SIA est décerné à Luigi Snozzi lors de l'assemblée des délégués réunie à Bâle le 27 août 1994.

Hans Zwimpfer

Né en 1930, Hans Zwimpfer a grandi à Entlebuch, puis suivi une formation de dessinateur en bâtiment au Département des



travaux publics de Lucerne. Il a à peine achevé son apprentissage et effectué son école de recrues et de sous-officiers, qu'il boucle ses valises et part s'installer à Bâle, où il fait ses premières armes en architecture chez Hermann Baur, qui jouissait d'une haute réputation comme bâtisseur d'églises dans les années cinquante.

Très vite pourtant, Hans Zwimpfer fonde avec des amis un bureau d'architectes qu'ils ouvrent en 1964. C'est le début d'une intense activité: l'équipe s'attache à la construction de logements en propriété à un prix accessible à des groupes sociaux définis. Par la création d'aménagements partagés, dont la gestion commune doit faire barrage à l'anonymat menaçant de tels ensembles, l'objectif est de favoriser l'enracinement des habitants et l'émergence de liens communautaires. Outre la conception architecturale et l'aménagement proprement dits, cela implique toutefois le règlement des questions de financement et de réalisation, la constitution d'un groupe de maîtres de l'ouvrage, ainsi que la définition de leurs engagements et l'organisation de leurs futurs rapports. La tâche est d'envergure pour la jeune équipe, qui s'y engage pourtant bien au-delà des problèmes purement constructifs, considérant qu'une telle prise en charge globale fait naturellement partie de sa mission. Un grand nombre d'en-

sembles résidentiels verront ainsi le jour, dont «Mühleweg» à Flüh (1987), «Bleiholle» à Laufen (BE) (1987-1992) ou les constructions en terrasses «Im Link» à Münchenstein (1991), pour n'en citer que quelques-uns.

A ces réalisations s'ajoutent de nombreux mandats publics comprenant des écoles, des églises, des banques, des établissements médico-sociaux, dont certains attribués à l'issue de concours. Puis, vinrent encore des projets en Arabie Saoudite, en Egypte et, plus tard, à Guayaquil, en Equateur.

Le 1^{er} avril 1970, Hans Zwimpfer devient membre de la SIA. Douze ans après, l'Assemblée des délégués du 25 juin 1982 l'élit au Comité central pour succéder à H.R.A. Suter. Dès le début, il y fait valoir un point de vue d'entrepreneur, sans pour autant négliger les principes éthiques de la société. Il se bat pour une ouverture et des structures propres à permettre, en Suisse aussi, une libéralisation qui se dessine partout en Europe dans les professions indépendantes. Guidé par des convictions certes tranchées, mais fondées sur la démarche critique menée par le groupe de réflexion dont il fut l'animateur, il a tenté d'en traduire l'essentiel dans le cadre, qu'il a contribué à créer, d'Unitas. Au sein de la SIA et à l'extérieur, il a ainsi défendu l'idée que la construction est aussi – et d'abord – une démarche culturelle. Hans Zwimpfer a en outre su convaincre les membres de la société de la nécessité de promouvoir le perfectionnement professionnel et l'esprit d'entreprise au sein de la SIA.

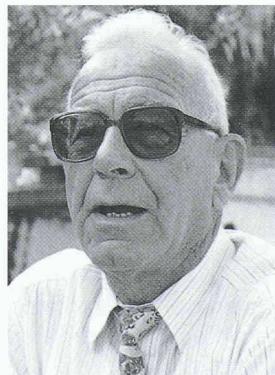
Il a en même temps veillé à marquer l'ouverture de la société aux signes actuels de changement par un assouplissement des règlements relatifs aux prestations et honoraires, soit par l'introduction de nouveaux modèles d'offres.

Les «recettes» préconisées par Hans Zwimpfer sont à la fois

fondées en théorie et éprouvées dans la pratique. Architecte et entrepreneur proche des réalités, sa vision des choses ne laisse pourtant jamais douter que ses convictions reposent sur une profonde perception des données culturelles. Un équilibre de réalisme bien compris et d'idéalisme contrôlé qui a beaucoup apporté à la SIA.

En reconnaissance et en remerciement de son indéfectible engagement en faveur de la société et de la profession d'architecte, le titre de membre d'honneur est décerné à Hans Zwimpfer lors de l'assemblée des délégués réunie à Bâle le 27 août 1994.

Rudolf Schlaginhaufen



Né à Weinfelden en 1921, Rudolf Schlaginhaufen y a passé son enfance et sa jeunesse. Ingénieur civil diplômé de l'EPFZ en 1945, il y devient d'abord assistant du professeur Fritz Stüssi, alors titulaire de la chaire de statique de la construction et de construction métallique et en bois. Puis, attiré par les projets intéressants lancés à cette époque, il rejoint, un an plus tard, l'industrie de la construction métallique pour laquelle il réalisera quelques grandes infrastructures et halles industrielles, dont le hangar de l'aéroport de Kloten constitue un exemple remarquable.

Le 1^{er} mai 1953, Rudolf Schlaginhaufen entre chez Tuschmid AG, entreprise de construction

métallique dont il deviendra directeur en 1959, puis délégué du conseil d'administration, avec Walter J. Tuschmid, dès 1963. La réalisation de nombreux ponts routiers et ferroviaires en Suisse ainsi que d'importants projets à l'échelon international, complétée par des activités de recherche en collaboration avec le professeur O. Steinhardt de l'Université technique de Karlsruhe et des contacts réguliers avec des professionnels étrangers ont marqué ces années riches en événements, rejaillissant avec profit sur l'activité professionnelle de Rudolf Schlaginhaufen et sur ses travaux dans le cadre de la SIA.

Fin 1978, Rudolf Schlaginhaufen devient partenaire et copropriétaire du bureau d'ingénieurs Roth & Schlaginhaufen à Frauenfeld et se consacre dès lors davantage au bâtiment et au génie civil. Parmi nombre de constructions d'envergure réalisées à cette époque, on peut citer les installations de la place d'armes de Frauenfeld, l'arsenal hors murs dans les remblais de l'autoroute à Müllheim et l'aménagement de la jonction routière de Märstetten, avec deux passages sous-voies et un kilomètre de nouvelle route cantonale.

Membre SIA depuis 1952, Rudolf Schlaginhaufen a marqué la société de sa personnalité et œuvré à son rayonnement durant plusieurs décennies. Comme membre de la Commission des publications, il a collaboré à la reprise de la *Schweizerische Bauzeitung*. En tant que président de la Commission des structures, il s'est engagé pour ouvrir aux institutions, administrations et entreprises l'affiliation à la SIA à titre de membres collectifs de groupes spécialisés. Et en sa qualité d'expert en construction métallique, il a mis ses connaissances au service de diverses commissions nationales et internationales. Durant de

nombreuses années, il a ainsi représenté la Suisse au sein de la Commission pour les assemblages boulonnés de la Convention européenne de la construction métallique, et a fait partie dès les années 50 – d'abord comme membre, puis au comité et, de 1964 à 1969, à la présidence – du Groupe spécialisé des ponts et charpentes. Durant plus de dix ans enfin, il a également siégé au comité de la section thurgovienne de la SIA et s'est engagé dans des organisations telles que l'Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), le Centre suisse de la construction métallique (CSCM) et le Registre suisse des ingénieurs REG.

Cofondateur et membre du conseil d'administration de la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU) depuis 1966, puis président de ce même conseil d'administration de 1973 à 1994, Rudolf Schlaginhaufen a dirigé avec brio et grandement contribué à l'essor des deux revues

Schweizer Ingenieur und Architekt et *Ingénieurs et architectes suisses*. Durant ses vingt et une années de présidence, il a prudemment guidé la SEATU à travers plusieurs périodes de difficultés économiques et a réussi à consolider cette société de cinq associations techniques. Comme ingénieur, il a su promouvoir le haut niveau technique et scientifique des deux publications et a veillé à la qualité de leur présentation. Rudolf Schlaginhaufen a ainsi doté la SIA de deux organes représentatifs, qui n'ont pas peu contribué à la réputation de l'association auprès de ses membres et à son rayonnement public.

Pour son engagement professionnel et humain en faveur de la société, et tout spécialement pour ses nombreuses années de gestion compétente de ses deux organes clés, la SIA exprime sa gratitude à Rudolf Schlaginhaufen en lui décernant le titre de membre d'honneur lors de l'assemblée des délégués réunie à Bâle le 27 août 1994.

ché en faveur d'entreprises certifiées sur le plan qualitatif, et réaffirmé que l'initiative propre est en l'occurrence la meilleure garantie de parvenir à une solution adaptée pour une formation ciblée et une information adéquate en matière de systèmes qualité. Les travaux en vue de la création d'un organisme de certification propre à la construction sont en outre bien engagés.

En ce qui concerne le bilan d'UNITAS, quelques objectifs essentiels ont déjà été concrétisés et les efforts se poursuivent. Pour rappel, voici quelques mots clés à titre d'exemples: contrat d'entreprise générale, collaboration avec la Société des entrepreneurs en faveur d'une rationalisation des prix de la construction, collaboration entre les bureaux d'étude et les exécutants dès la phase de conception d'un ouvrage, offre de cours FORM, prise en compte des intérêts des bureaux d'étude dans le cadre de l'organisation établie par les associations de la construction pour les grands ouvrages (Grosse Infrastrukturbauten Bauwirtschaft / GIB), examen des procédures de préqualification et de soumission avec les maîtres d'ouvrages des NLFA.

L'exposé du président a permis de mesurer les bouleversements intervenus depuis la dernière assemblée des délégués et la charge de travail accrue qui en découle pour chacun. Certaines tâches sont donc encore en suspens, qui seront bientôt abordées.

CSA

L'assemblée prend acte avec intérêt des contacts établis par la Conférence suisse des architectes (CSA) avec le Conseil des architectes d'Europe (CAE). Les associations réunies au sein de la CSA, soit la SIA, la FAS et la FSAI, sont représentées auprès de la CAE par un délégué commun chargé des intérêts de la Suisse.

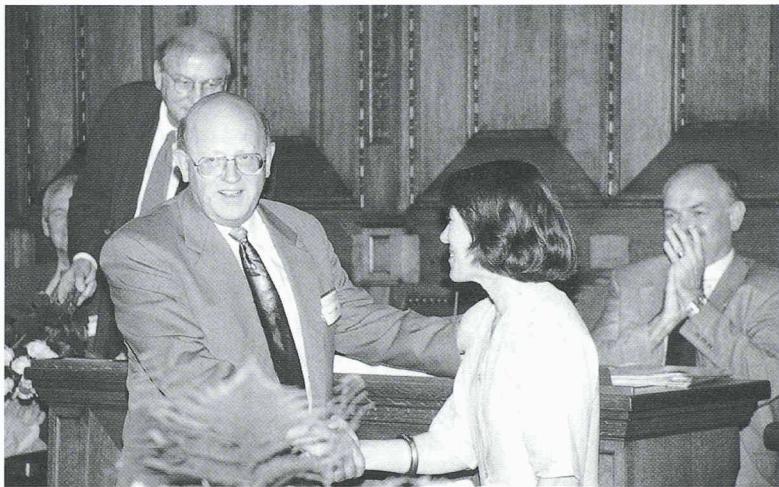
Assemblée des délégués 1994

A l'occasion des Journées SIA 94, l'assemblée annuelle des délégués s'est tenue dans le cadre prestigieux de la salle du Grand conseil bâlois à l'Hôtel de ville. La séance s'ouvre sur les remerciements et les adieux officiels à Heidi Zoller et à Walter Fischer, Dr. en droit. Le départ de ces deux fidèles collaborateurs du Secrétariat général durant de nombreuses années y laissera un grand vide, et la reconnaissance de leurs mérites est scellée par une salve d'applaudissements enthousiastes.

Activités de la SIA

Le point essentiel à l'ordre du jour est l'exposé des conditions économiques, juridiques et politiques tendues qui prévalent actuellement, assorti d'une présentation des mesures prises

par le Comité central et la SIA pour les maîtriser. C'est avec une grande attention que les délégués ont écouté les propos de Hans-H. Gasser sur les changements en cours en matière d'attribution des marchés publics et de droit des cartels, et sur les efforts d'adaptation dans le domaine des tarifs, notamment le futur modèle de prestations 95. Au chapitre des normes, une étude est actuellement menée sur l'état de notre recueil normatif et la décision de principe a été prise en mai d'informatiser les normes en tenant compte d'une conception globale qui permettre, à terme, d'exploiter tous les documents de travail SIA sur support magnétique. Le président a ensuite abordé les pressions de plus en plus nettes du mar-



Des félicitations du président Gasser à Beatrice Bayer, architecte, de Bâle, qui succède au Comité central à Hans Zwimpfer, que l'on distingue à gauche à l'arrière-plan.

Elections

Parmi les points statutaires à l'ordre du jour, les élections rencontrent toujours un intérêt soutenu: tandis que Hans Zwimpfer est remplacé par Beatrice Bayer au Comité central, Walter Kaufmann succédera au professeur Hans von Gunten à la présidence du Conseil d'honneur au début de 1995; quant à Robert Beer, il remplace Raoul Scheurer, et Nicolas Kosztics devient membre suppléant.

Des applaudissements nourris saluent ensuite le choix des quatre nouveaux membres d'honneur de la SIA: Claude Nicollier, pour ses succès en tant que premier astronaute suisse; Hans-Rudolf Schlaginhaufen, pour ses mérites comme président de la SEATU, Luigi Snozzi, pour son œuvre architectural, et Hans Zwimpfer pour ses fructueux apports à la SIA, ainsi que son influence en tant qu'architecte.

Finances

L'assemblée se consacre ensuite au chapitre plus prosaïque de la comptabilité de la société. Les comptes 1993, bouclés sur un léger déficit conforme au budget, sont approuvés avec soulagement par les délégués. Quant au budget 1995, il prévoit enco-

re un modeste déficit. Présentés avec précision et concision par le questeur, les deux objets sont adoptés à l'unanimité.

Normes et groupes spécialisés

La proposition de retrait de la norme SIA 140 (Conditions spéciales pour les travaux de fumisterie et la fourniture de poêles) est motivée par une volonté de toilettage du recueil normatif. Sont également approuvés la création du Groupe spécialisé pour la maintenance des ouvrages, ainsi que la révision de divers règlements de groupes spécialisés.

Divers

Au chapitre propositions et divers, l'assemblée a été marquée

par plusieurs interventions, portant notamment sur une surveillance renforcée de l'application des règlements sur les honoraires, sur le sens d'une assurance de la qualité pour les bureaux d'étude, sur le soutien à apporter à la nouvelle profession incarnée par les «Engineering consultants» et la suggestion d'intensifier les contacts établis avec l'étranger. Les deux premiers points soulevés seront mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués.

Pour terminer, quelques informations importantes sont données sur la présence de la SIA, avec le soutien d'UNITAS, à la prochaine Foire du Valais (du 30 septembre au 10 octobre 1994). Dans un autre registre, tous les donateurs et organisateurs de la récolte de fonds en faveur de la Fondation Monika Hauser sont chaleureusement remerciés. Quant aux prochaines Journées SIA, elles sont annoncées du 5 au 7 septembre 1996, à Zurich.

Offert au «Blaue Haus», véritable palais bâlois, l'apéritif de clôture a permis aux délégués et aux invités de se rafraîchir autour d'une collation bienvenue, puis de prendre congé de leurs hôtes bâlois à l'issue de ces Journées SIA très réussies.

Christoph Gehr,
secrétariat général SIA

Recommandation SIA 380/4 «Energie électrique dans le bâtiment»

La nouvelle recommandation SIA 380/4 «Energie électrique dans le bâtiment» est mise en consultation du 1^{er} septembre au 28 novembre 1994. La commission SIA 380/4 a exploré un nouveau domaine, qui a nécessité un effort soutenu afin que concepteurs et maîtres de l'ouvrage bénéficient d'un instrument d'accès et d'utilisation faciles. A l'aide de valeurs

cible et limite, la recommandation vise à promouvoir dans la mesure du possible l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique dans le bâtiment.

Le projet de la recommandation SIA 380/4 peut être obtenu auprès du secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/285 15 15, fax 01/201 63 35.

Section genevoise

Candidatures

M. *Igor Berger*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. Pierre Moser et Carlo Steffen)

M. *Marco Christov*, architecte, diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. Mircea Lupu et Patrick Mestelan)

M. *Raphaël Dabbous*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. Edouard Borloz et Denis Serdaly)

M. *François Dulong*, architecte, diplômé EAUG en 1993 (Parrains: Mme Chantal Scaler et M. Jean Zryd)

M. *Khosrow Ebadi Farshchi*, ingénieur civil, diplômé Oregon State University en 1972, REG A en 1994 (Parrains: MM. Ulrich Zimmermann et Keyhan Farhoudmand)

M. *François Fortuna*, architecte, diplômé EAUG en 1992 (Parrains: MM. Chao Tchen Lin et François de Planta)

M. *Patrick Haas*, ingénieur mécanicien EIG 1985, REG A en 1994 (Parrains: MM. Arnold Widmayer et Samuel Rieben)

M. *Denis Harran*, ingénieur civil, REG A en 1994 (Parrains: MM. Robert Volki et Johnny Hamel)

M. *Antonio Klein*, architecte, diplômé EPFL en 1994 (Parrains: MM. Jean-Marc Lamunière et Fabio Fossati)

Mme *Annemarie Larghi*, architecte, diplômée EAUG en 1993 (Parrains: Mme Chantal Scaler et M. Jean Zryd)

M. *Danouche Mostachfi*, architecte, diplômé EAUG en 1992 (Parrains: MM. Dominique Zanghi et Philippe Vasey)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SIA Valais

Gestion et aménagement des torrents

Sur ce thème, les Groupes des ingénieurs ainsi que des géologues et géotechniciens organisent cet automne un cycle de conférences.

Programme

9 novembre: introduction générale et aspects économiques, morphologie d'une zone torrentielle, hydrologie des régions alpines

16 novembre: éléments d'hydraulique torrentielle

23 novembre: transport solide sur pente raide, problèmes posés par les laves torrentielles à l'ingénieur, solutions, exemples de correction de torrents

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui ont célébré les anniversaires suivants:

80 ans

2 septembre: Michel de Coulon, ing. él. dipl. EPF, Neuchâtel (section neuchâteloise)

30 novembre: environnement, intégration dans le paysage, aspects légaux, financement des corrections en Suisse, maintenance des ouvrages, description de grandes crues récentes (Salzina, Saas), règlements financiers, assurances et couverture des dommages.

Ces conférences (en français) auront lieu de 17 h 15 à 20 h 15 à l'*Institut universitaire Kurt Bösch*, à Bramois. Sur demande, transport collectif au départ et à destination de la gare de Sion. Inscription: par versement avant le 15 octobre 1994 de Fr. 200.- sur le compte bancaire SBS Sion N° HO-135.718.0, avec mention «Correction des torrents»

90 ans

27 septembre: Pierre Payot, ing. él. dipl. EPFL, Clarens (SIA vaudoise)

95 ans

5 septembre: Jean Ganguillet, ing. dipl. EPF, La Tour-de-Peilz (SIA vaudoise)

Relève à la SEATU

L'architecte Benedikt Huber succède à l'ingénieur civil Rudolf Schlaginhaufen



Comme nous l'avons brièvement annoncé dans notre N° 15-16 du 13 juillet dernier, le président de la SEATU, Rudolf Schlaginhaufen, ingénieur civil, de Frauenfeld, a remis son mandat au professeur Benedikt Huber, architecte, de Zurich.

Né en 1928 à Bâle, dont il est originaire, le nouveau président a obtenu en 1952 son diplôme d'architecte à l'EPFZ. Deux ans plus tard, il ouvrait à Zurich, avec son épouse Martha Huber-Villiger, un bureau d'architecture en partenariat avec Alfred Trachsler, membre de la SIA.

L'activité de Benedikt Huber a été multiple, marquée par les étapes suivantes:

- 1955-1961 rédacteur responsable de la revue *WERK*
- 1957 membre fondateur du groupe ZAS (*Zürcher Arbeitsgruppe für Städtebau*)
- 1973 nomination au poste de professeur d'architecture à l'EPFZ (architecture et urbanisme) et à l'institut ORL (*Orts-, Regional- und Landesplanung*)

- 1984-1986 chef du département d'architecture
- à plusieurs reprises, notamment depuis 1987, directeur de l'ORL
- membre fondateur de *Architekturforum*, Zurich
- membre du Comité central de la SIA et de la commission centrale de la formation.

Dans sa pratique d'architecte, Benedikt Huber a réalisé de nombreux ouvrages dans le secteur public, en Suisse et à

l'étranger, le plus souvent pour avoir remporté des concours. On peut notamment relever des centres communaux à Bâle-Titus et à Hambourg-Altona, des résidences pour le 3^e âge à Adliswil et à Essen, ainsi que plus d'une dizaine d'édifices religieux ou scolaires.

Parmi ses nombreux travaux dans le domaine de l'urbanisme, on citera notamment le quartier «Jolie Ville», à Adliswil.

Non seulement il connaît le suc-

Rudolf Schlaginhaufen et IAS

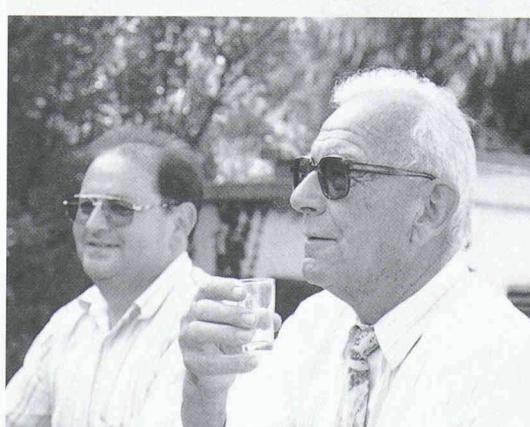
La rédaction et les lecteurs de *IAS* ont contracté une dette de reconnaissance envers l'homme qui a présidé aux destinées de notre revue depuis 1973, année de la fusion avec la *Schweizerische Bauzeitung* (aujourd'hui *SI+A*). La liste serait longue des problèmes qu'il a eu à affronter, où notre revue aurait eu beaucoup à perdre, si nous avions eu un président moins à l'écoute des voeux, des désirs et des exigences légitimes des Romands. Ces derniers ont eu en la personne de Rudolf Schlaginhaufen un avocat convaincu et convaincant, auprès aussi bien du Conseil d'administration de la SEATU (qui ne comptait pas seulement des amis de notre revue) que du Comité central de la SIA. Parmi les acquis dont nous bénéficions aujourd'hui grâce à celui qu'il faut bien désormais appeler notre ancien président, mentionnons:

- la garantie de la parution d'une revue en français, malgré l'insistance de certains à vouloir une revue bilingue (où les Romands auraient tout à perdre),
- l'indépendance rédactionnelle de la revue romande
- l'informatisation des deux rédactions (acquise au terme de tractations où nous avons pu constater que nous avions un président pas toujours facile, mais absolument loyal),
- une rédaction étoffée (aujourd'hui quatre personnes totalisant 2,5 temps complets),
- l'harmonisation des titres des deux revues,
- une nouvelle présentation pour laquelle la rédaction romande s'est vu octroyer une autonomie bienvenue,
- une santé économique garante de la pérennité et du potentiel de développement de la revue et, *last but not least*,
- nos propres locaux, offrant des conditions de travail rationnelles et confortables, dans une situation optimale.

Sur un plan personnel, on pourrait caractériser les rapports que Rudolf Schlaginhaufen a entretenus avec notre rédaction par *rigueur et bienveillance*. Les

exigences formulées à notre égard se sont toujours accompagnées d'une grande générosité. Pour ma part, je considère comme un privilège d'avoir pu travailler avec lui et d'avoir cultivé des liens d'amitié; je tiens à lui en exprimer publiquement ma gratitude, ainsi qu'à lui souhaiter une pseudo-retraite (l'inaction n'étant pas son fort) heureuse et fertile.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef
de *IAS*



Rudolf Schlaginhaufen, homme de contact; ici avec le nouveau rédacteur responsable de *SI+A*, Alois Schäger, lors d'une réception dans les jardins de *IAS*
(Photo P. Boskovitz)

cès lors de concours, mais il participe également à de nombreux jurys, en particulier de la Fondation Geisendorf/Gottfried Semper pour l'architecture et en vue de l'extension de l'EPFZ.

En tant qu'enseignant, il a présidé à plus de 200 travaux de diplôme en architecture et à quelque 130 travaux de fin d'études à l'ORL.

A ce titre également, on lui doit de nombreuses publications ainsi que des ouvrages didactiques. Nous présentons au nouveau président nos meilleurs vœux de succès à la tête de la SEATU.

Renouvellement à la rédaction de Schweizer Ingenieur und Architekt



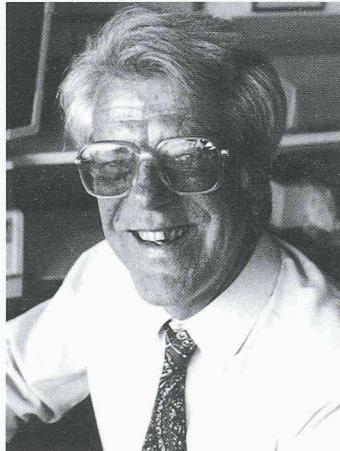
Heinz Rudolphi

Atteint par la limite d'âge, le rédacteur en chef de *SI+A* prend une retraite bien méritée, après sept ans passés à la tête de la revue. Ingénieur mécanicien ETS-SIA, Heinz Rudolphi a su gérer avec rigueur et diplomatie un périodique qui avait connu des années difficiles dans le domaine de l'organisation, avant d'affronter une conjoncture touchant à la crise.

Adéquation du contenu et de la présentation aux vœux et aux besoins des abonnés, maîtrise du plan rédactionnel, contrôle rigoureux des coûts: tels ont été les lignes de force de son activité à la tête d'une revue réputée,

mieux armée que jamais pour faire face aux exigences de notre temps.

Hans U. Scherrer



Aux côtés de Heinz Rudolphi, le rédacteur Hans U. Scherrer, ingénieur dipl. EPFZ-SIA, chargé du vaste domaine de l'ingénierie, a contribué à fixer à un haut niveau les prestations de notre revue sœur. Il la quitte aujourd'hui après dix ans d'activité, dont la partie visible est représentée par ses articles sur son domaine de prédilection – environnement et énergie – et par ses éditoriaux consacrés aux problèmes de nos professions dans la société actuelle. Nous avons pris plaisir à collaborer avec ces deux collègues et à établir avec eux des liens amicaux. Nous leur souhaitons non pas une bonne retraite, connaissant leurs intérêts et leurs capacités, mais des activités grati-

fantes au long de la nouvelle étape qui les attend, ainsi que de bénéficier longtemps encore de l'excellente santé dont ils jouissent aujourd'hui.

Alois Schwager

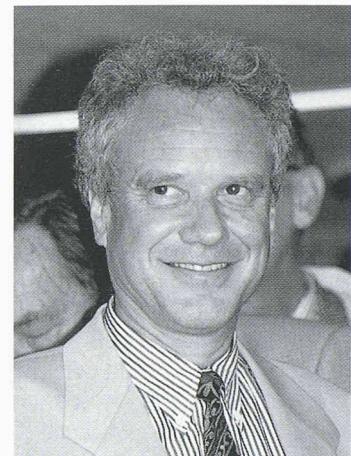
Pour reprendre la conduite de la



rédaction de *S+A*, le Conseil d'administration a pu s'assurer les services de M. Alois Schwager, Dr ès lettres. Après des études à l'Université de Fribourg, conclues par une thèse en histoire politique, le nouveau rédacteur a travaillé comme journaliste, en particulier pendant quatre ans et demi comme rédacteur en chef de la *Schweizerische Technische Zeitschrift*, l'organe officiel en allemand de l'Union technique suisse. Joignant peu à peu à ses capacités journalistiques un important bagage dans le domaine de la technique et de la construction, il pourra faire bénéficier de cette

double expérience notre revue **383** sœur.

Paul Lüchinger



Pour succéder à Hans U. Scherrer, la SEATU a porté son choix sur Paul Lüchinger, ing. civil dipl. EPFZ-SIA, Dr ès sc. techn., de Bâle, aujourd'hui établi à Zurich. Après son diplôme à l'EPFZ, il a travaillé dans l'institut du professeur Thürlimann et soutenu une thèse dans le domaine du béton armé, auquel il a consacré par la suite de nombreuses publications reflétant son activité dans plusieurs grands bureaux d'ingénieurs ainsi qu'au sein de diverses commissions de normes SIA.

Nous nous réjouissons de collaborer avec ces nouveaux collègues, auxquels nous souhaitons plein succès dans leurs tâches exigeantes.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef de *IAS*

Notes de lecture

Concurrence pour les ingénieurs-conseils? Oui, mais comment?

En Suisse, les NLFA ont donné lieu à la première expérience de procédure publique pour la sélection d'ingénieurs-conseils pour des mandats importants. On a notamment constaté que les offres étaient nettement inférieures aux prix estimés par les maîtres d'ouvrage et que la concurrence a conduit à une situation claire en ce qui concerne le choix des mandataires.

On sait que l'introduction de la concurrence entre ingénieurs-conseils pour l'obtention de mandats

est un fait accompli dans l'Europe d'aujourd'hui. La commission européenne a édicté en juin 1992 les *Directives des prestations 92/50/EEC* pour la mise au concours de grands ouvrages. L'*European Federation of Engineering of Consultancy Associations* vient de publier un guide permettant de trouver son chemin parmi les sept procédures européennes de sélection. Un livre de chevet indispensable!

Guidelines on Effective Competition between Engineering Consultants, un vol. 18,5 x 24 cm avec reliure à anneaux, 155 pages. Bruxelles, 1994. Prix: Fr. 50.– (auprès du secrétariat de l'ASIC, case postale 6922, 3001 Berne, fax 031/382 26 70, ou de l'USSI, case postale, 5200 Brougg, fax 056/42 25 08).